



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

**Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires OSAV**  
Santé animale



**SI ABV**

Système d'information sur les  
antibiotiques en médecine vétérinaire

## **IS ABV**

**Premier aperçu des prescriptions d'antibiotiques  
chez les animaux de rente en Suisse – Annexes du [rapport principal](#)**

**2020**

---

Publié en janvier 2022

• **Table des matières**

1	Commentaires concernant l'enregistrement des cabinets et cliniques vétérinaires .....	3
2	Commentaires concernant les types de prescriptions.....	3
3	Commentaires concernant les types de production, les espèces animales et les types de production par espèce animale.....	3
4	Commentaires concernant le déroulement de l'annonce des prescriptions au moyen du logiciel du cabinet ou de l'application locale du SI ABV .....	5
5	Commentaires concernant les motifs de traitement.....	5
6	Commentaires concernant les quantités de principes actifs .....	5
7	Tableaux .....	6
8	Qualité des données.....	8

## 1 Commentaires concernant l'enregistrement des cabinets et cliniques vétérinaires

Les cabinets et cliniques vétérinaires doivent s'enregistrer dans le SI ABV. Leur nombre a été déterminé sur la base des numéros IDE et REE ou du nom univoque saisi dans le champ « Complément ».

## 2 Commentaires concernant les types de prescriptions

Les données du présent rapport sont structurées par type de prescription. Quelques particularités concernant les différents types de prescriptions doivent être signalées :

- *Traitement d'un groupe d'animaux par voie orale* : uniquement des animaux de rente. Administration d'antibiotiques à un groupe d'animaux via les aliments ou l'eau de boisson. Des informations détaillées sur les animaux (nombre d'animaux et types de production) doivent être fournies.
- *Traitement d'un groupe d'animaux par voie non orale* : uniquement des animaux de rente. Administration d'antibiotiques par une autre voie que la voie orale. Dans ce cas aussi, des informations détaillées sur les animaux (nombre d'animaux et types de production) doivent être fournies.
- *Traitement individuel d'un animal de rente* : la prescription concerne un seul animal.
- *Traitement individuel d'un animal de compagnie* : uniquement des animaux de compagnie. La prescription concerne un seul animal.
- *Remise à titre de stock* : uniquement des animaux de rente. Le nombre d'animaux et le type de production ne sont pas indiqués, seule l'espèce animale est mentionnée. Les prescriptions du type « *Remise à titre de stock* » ne peuvent pas être prises en compte dans l'évaluation, car aucun motif de traitement n'est indiqué.

## 3 Commentaires concernant les types de production, les espèces animales et les types de production par espèce animale

La catégorisation par type de production est effectuée avant tout dans le SI ABV en sélectionnant, lors de l'établissement de la prescription, s'il s'agit d'un animal de rente ou d'un animal de compagnie.

Dans le SI ABV, les équidés sont toujours considérés comme des animaux de compagnie. Les autres espèces d'animaux de compagnie sont les chiens et les chats. Toutes les autres espèces animales sont synthétisées dans la catégorie « autres animaux de compagnie ». Il s'agit principalement des lapins, des rongeurs, des reptiles et des oiseaux. À l'avenir, ces groupes d'animaux devront être annoncés séparément. En 2020, les déclarations concernant les autres animaux de compagnie étaient facultatives.

S'il s'agit d'animaux de rente, la différenciation est plus fine. L'utilisation des antibiotiques chez les animaux de rente étant très différente d'un type de production à l'autre dans la même espèce animale, nous avons encore distingué des types de production pour les principaux animaux de rente. Comme indiqué sous le point 2, l'information sur le type de production dépend du type de prescription et est inexistante pour les *remises à titre de stock*.

Tableau 1: vue d'ensemble de la correspondance des espèces animales et des types de production du SI ABV avec les espèces animales et les types de production du présent rapport

Type de production et espèce animale dans SI ABV	Type de production et espèce animale dans le présent rapport
<i>Annonces de traitements individuels et de traitements d'un groupe d'animaux</i>	
Veau d'élevage	Veau d'élevage
Veau d'engraissement	Bovins et veaux d'engraissement
Bovins d'élevage	Bovin d'élevage
Bovin d'engraissement (y c. broutards)	Bovins et veaux d'engraissement
Vache laitière	Vache laitière
Vache mère	Vache mère
Veau sous la mère	Veau sous la mère
autre (bovin)	Bovin sans indication du type de production
Porcelet sous la mère	Porcelet sevrés et sous la mère
Porcelet sevré	Porcelet sevrés et sous la mère
Porc d'engraissement	Porc d'engraissement
Jeune truie	Truie d'élevage et verrats
Truie allaitante	Truie d'élevage et verrats
Verrats	Truie d'élevage et verrats
Truie non allaitante	Truie d'élevage et verrats
autre (porc)	Porcs sans indication du type de production
Poules pondeuses (élevage)	Poules pondeuses
Poules pondeuses (période de ponte)	Poules pondeuses
Poulet de chair	Poulet de chair
Dinde de chair	Dinde de chair
Parentaux de chair (période de ponte)	Parentaux
Parentaux de chair (période d'élevage)	Parentaux
Parentaux de ponte (élevage)	Parentaux
Parentaux de ponte (période de ponte)	Parentaux
autre (volaille)	Volaille sans indication du type de production
Jeune mouton	Moutons
Mouton adulte	Moutons
Jeune chèvre	Chèvres
Chèvre adulte	Chèvres
Lapin adulte	Lapins
Jeune lapin	Lapins
Camélidés	Camélidés
Gibier d'élevage	Gibier d'élevage
Poisson	Poisson
<i>Remise à titre de stock</i>	
Bovin	Bovin (dans les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
Porc	Bovin (dans les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
Volaille	Volaille (dans les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
Mouton	Mouton (dans les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
Chèvre	Chèvre (pour les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
Lapins	Lapins (pour les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
Poissons	Poissons (pour les évaluations selon le type de production « non attribuée »)
autre,	non attribuée (pour les évaluations selon le type de production « non comprise »)

## 4 Commentaires concernant le déroulement de l'annonce des prescriptions au moyen du logiciel du cabinet ou de l'application locale du SI ABV

L'annonce des prescriptions d'antibiotiques peut se faire au moyen du logiciel du cabinet ou d'une application locale du SI ABV. L'annonce via le logiciel du cabinet présente l'avantage pour les vétérinaires de devoir saisir les prescriptions une seule fois dans le cabinet ou la clinique vétérinaire. Pour l'évaluation, cela signifie aussi que les deux modes d'annonce doivent être pris en compte, ce qui représente une source d'erreurs possible. On a constaté aussi qu'il était absolument nécessaire pour les vétérinaires qui annoncent des prescriptions de pouvoir vérifier les annonces qu'ils ont enregistrées sur le serveur du SI ABV. Depuis mai 2021, les cabinets reçoivent des retours réguliers sur les données qu'ils ont transmises. Ils n'avaient auparavant aucune vue d'ensemble de leurs annonces enregistrées sur le serveur du SI ABV. En définitive, c'est le vétérinaire qui porte la responsabilité de l'annonce correcte au SI ABV. Le système d'information est amélioré en continu pour que l'annonce des prescriptions puisse être réalisée de manière aussi simple que possible.

## 5 Commentaires concernant les motifs de traitement

La saisie des motifs de traitement comporte plusieurs niveaux de détail. Suivant le type de prescription et selon qu'il s'agisse d'un animal de rente ou de compagnie, l'indication du motif de traitement à plusieurs niveaux de détail est obligatoire. Dans ce rapport, les motifs de traitement n'ont été évalués qu'au niveau le plus élevé, de sorte que les raisons du traitement sont souvent encore fortement résumées. À l'avenir, les évaluations tiendront compte aussi des niveaux plus précis.

## 6 Commentaires concernant les quantités de principes actifs

Pour le présent rapport, les quantités de médicaments utilisées annoncées par les cabinets ont été converties en quantité de principes actifs antibiotiques. Lors des analyses, on a constaté que les quantités de principes actifs indiquées pour certaines classes d'antibiotiques étaient plusieurs fois supérieures à celles publiées dans le rapport [ARCH-Vet](#). Des analyses détaillées au niveau des substances actives et des préparations individuelles ont montré que ces écarts massifs étaient causés par quelques annonces de prescription individuelles. Par conséquent, une procédure d'exclusion a été définie pour les annonces de prescription concernées :

- Tout d'abord, les quantités de médicaments remises par catégorie de prescription et par préparation ont été converties en quantité de principes actifs antibiotique par animal et par jour. Dans un premier temps, les quantités de principes actifs remises se situant dans le percentile de 99 % ont été exclues de l'évaluation.
- Dans un deuxième temps, toutes les prescriptions dans lesquelles la quantité de principes actifs remise était supérieure à 15 fois la quantité médiane correspondante ont été exclues.

Cette procédure n'était pas possible pour le type de prescription « remise à titre de stock », car ni le type de production ni le nombre d'animaux traités ne doivent être enregistrés pour ces prescriptions. Pour les remises à titre de stock, les quantités de principes actifs cédées n'ont donc été triées par ordre décroissant de taille que par espèce, et les quantités les plus élevées ont été exclues si l'écart dans la série de données était très important (facteur 1000 ou plus par rapport à la quantité de substance active suivante). Seuls les pénicillines, les tétracyclines et les sulfamides étaient ici concernés. Lors de l'examen ultérieur de toutes les distributions, deux autres prescriptions de pénicilline qui n'avaient pas été saisies en suivant les étapes précédentes ont été exclues. Au total, 6557 prescriptions (0,8 % du total des prescriptions) ont été exclues des analyses sur les quantités de substances actives.

## 7 Tableaux

Tableau 2: quantités de principes actifs remises en kg, selon la classe et le type de production

	Pénicillines	Sulfonamides	Tétracyclines	Aminoglycosides	Amphéricoles	Autres	Céphalosporines de 1re/2 <sup>e</sup> générations	Quinolones	Polymyxines	Fluoroquinolones*	Macrolides*	Céphalosporines de 3 <sup>e</sup> /4 <sup>e</sup> générations*
Bovins/veaux d'engraissement	1'959.7	1'878.1	2'455.9	19.1	50.4	49.9	<0.1		0.2	12.3	699.3	0.5
Vaches laitières	1'659.5	319.4	438.1	499.6	4.8	39.7	31.2		<0.1	29.7	46.4	23.7
Veaux d'élevage	115.1	176.7	132.4	15.9	38	5.1	<0.1		0.2	6.6	22.4	0.3
Autres vaches	103.8	23.2	40.1	41.2	0.9	2.7	1		<0.1	2.1	1.9	0.7
Bovins d'élevage	70.5	43.9	39.4	31.5	9.5	2.4	0.3		<0.1	2.7	3.8	0.3
Veaux sous la mère	18.1	15.8	8	4.8	12.9	0.7	<0.1		<0.1	2.1	0.7	0.1
Bovins sITP	466.8	137.7	152.9	137.8	22.1	11.1	9.3		<0.1	15.6	28.1	6.3
non attribué (bovins)	1'511.1	2'512.5	490.5	743.8	230.9	31.9	15.8		1.8	8.1	25.5	2.4
Porcs d'engraissement	208.7	420.9	534.1	1.4	<0.1	98.1	<0.1		9.8	0.2	20	<0.1
Porcelets sevrés et sous la mère	51.7	193	282.6	0.3	<0.1	14.9			92.5	0.8	14.3	0.1
Truies d'élevage et verrats	41.3	29.2	72.1	2.4	<0.1	5.2	<0.1		0.3	1.2	0.4	0.1
Porcs sITP	29.8	28	18	2.7	<0.1	2.7	<0.1		7.4	0.8	1.5	0.1
non attribué (porcs)	433	182.9	81.9	108.3	3.3	31.7	<0.1		11.4	2.8	4.4	0.1
Poulets de chair	90	8.8				1.9				24	0.3	
Parentaux	20.1			<0.1						1		
Poules pondeuses*	15.6	<0.1	<0.1			<0.1				<0.1	4	
Dindes de chair	1.5	0.1	0.1							0.1	0.2	
Volaille sITP	1.1	<0.1	<0.1	<0.1		<0.1				0.1	<0.1	<0.1
non attribué (volailles)	0.1	0.1	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1			0.1	<0.1	
Moutons	16	7.6	10	5.5	0.2	0.6	<0.1			0.6	0.2	0.1
non attribué (moutons)	22.8	80.1	12.7	14.8	0.2	6.4	<0.1			<0.1	0.1	<0.1
Chèvres	15.9	11.8	5.4	2.4	0.1	1.5	<0.1			0.2	0.5	<0.1
non attribué (chèvres)	6.4	16.9	2.3	3.6	<0.1	0.5	<0.1			0.1	<0.1	<0.1
Poissons	8.2	0.1	1.2		6	<0.1		0.3				
Lapins	0.1	1.4	0.1	<0.1	<0.1	8.3			0.2	<0.1	<0.1	<0.1
non attribué (lapins)	0.5	2.8	0.2	0.3	<0.1	0.6	<0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Gibier d'élevage	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1			<0.1		
Camélidés	1.5	3	0.3	0.6	0.1	0.5	<0.1			<0.1	<0.1	<0.1
non attribué à une espèce (autres)	383.6	556.3	96.6	155.8	38.7	27.6	3.5		2.4	3	9.2	0.9

Tableau 3: nombre d'animaux traités selon le motif de traitement chez les bovins

	Vaches laitières	autres vaches	Bovins d'élevage	Bovins et veaux d'engraissement	Veaux d'élevage	Veaux sous la mère	Bovins sITP
Maladies des voies respiratoires	18 391	1 206	7 891	284 543	34 612	6 743	17 571
Diarrhée et troubles digestifs	14 949	973	1 730	13 069	9 698	2 736	7 827
Maladie de l'appareil locomoteur	25 174	2 973	3 424	1 964	1 384	893	8 961
Maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic, de la lymphe	1 181	232	324	3 791	5 811	2 470	2 607
Troubles de la fertilité ou de la gestation	12 316	828	354	25	38	14	2 515
Problèmes de mise bas et de rétention placentaire	73 523	7 282	867	607	265	94	18 862
Mammite et autres maladies de la mamelle ou des trayons	148 732	6 955	2 089	443	470	104	40 827
Opération ou autre intervention	210	41	44	275	115	205	99
Tarissement	55 073	815	116	78	73	5	13 334
Maladies du système nerveux central et des organes sensoriels	342	101	495	879	215	105	175
Autres	8 027	1 001	1 408	8 663	3 878	1 261	8 702
Total	357 918	22 407	18 742	314 337	56 559	14 630	121 480

Tableau 4: nombre d'animaux traités selon le motif de traitement chez les porcs

	Porcs d'engraissement	Porcelets sevrés et sous la mère	Truies d'élevage et verrats	Porcs sITP
Maladies des voies respiratoires	44 269	28 017	562	1 193
Diarrhée et troubles digestifs	75 420	231 585	688	16 840
Maladie de l'appareil locomoteur	11 915	4 919	1 157	1 286
Maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic, de la lymphe	5 402	2 909	57	245
Troubles de la fertilité ou de la gestation	5	/	773	29
Problèmes de mise bas et de rétention placentaire	10	4	602	179
Mammite et autres maladies de la mamelle ou des trayons	11	13	337	184
Opération ou autre intervention	89	461	68	91
Infection systémique	998	9 633	31	10
Maladies du système nerveux central et des organes sensoriels	566	1 303	9	2
Autres	20 402	14 572	597	1 516
Total	159 087	293 416	4 881	21 575

Tableau 5: nombre d'animaux traités selon le motif de traitement chez la volaille

	Poulets de chair	Parentaux	Poules pondeuses*	Dindes de chair	Volaille sITP
Maladies des voies respiratoires		1	4 693	61	55
Diarrhée et troubles digestifs	1 625 613	172 924	99 975	1	8 832
Maladie de l'appareil locomoteur	95 751	74 206	1	1	6
Maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic, de la lymphe	5 011 838	67 562	4 250	5 100	1
Infection systémique		25 731			
Autres	1 319 041	25 242	177 293	11 001	11 312
Total	8 052 243	365 666	286 212	16 164	20 206

Tableau 6: nombre d'animaux traités selon le motif de traitement chez les petits ruminants

	Moutons	Chèvres
Maladies des voies respiratoires	2 523	3 141
Diarrhée et troubles digestifs	1 035	2 204
Maladie de l'appareil locomoteur	1 713	751
Maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic, de la lymphe	347	184
Troubles de la fertilité ou de la gestation	529	259
Problèmes de mise bas et de rétention placentaire	3 189	1 687
Mammite et autres maladies de la mamelle ou des trayons	2 054	825
Opération ou autre intervention	184	160
Tarissement	133	58
Maladies du système nerveux central et des organes sensoriels	237	159
Autres	1 936	1 504
Total	13 880	10 932

## 8 Qualité des données

Comme décrit au point 6, un nettoyage des données a dû être effectué avant l'évaluation. C'est entre autres pour cette raison que la concordance entre les chiffres du rapport [ARCH-vet](#) et ceux du présent rapport n'est pas encore aussi bonne qu'elle devrait l'être. Les quantités de principes actifs évaluées dans ce rapport correspondent à 80 % des quantités d'antibiotiques vendues selon le rapport ARCH-vet. Ce pourcentage est quasiment identique dans toutes les classes d'antibiotiques. Cela tend à indiquer que les évaluations restent valides même après le nécessaire traitement des données. Les données sur les ventes publiées dans ARCH-Vet sont précieuses, car elles sont relevées de manière identique depuis de nombreuses années et illustrent ainsi l'évolution de l'utilisation des antibiotiques au fil du temps. En revanche, nous ne disposons pas de valeurs empiriques sur la qualité de la concordance entre les données de distribution et les données de prescription. Il ne faut pas s'attendre à une concordance totale.

Il y a eu, par ailleurs, des prescriptions contenant des indications erronées ou irréalistes. Raison pour laquelle les vétérinaires sont priés, depuis le début de l'année 2021, de vérifier la qualité des données qu'ils ont saisies. Des retours concernant les données enregistrées leur sont adressés depuis mai 2021. Dès lors, la qualité des données est en constante amélioration.

Quant aux prescriptions *Remise à titre de stock*, elles ne permettent pas de se prononcer sur le type de production, sur le nombre d'animaux traités ni sur les motifs de traitement. En raison du peu d'informations disponibles concernant ce type de prescription, des évaluations détaillées sont impossibles ; il n'est notamment pas possible de répartir les quantités sur les différents types production. Cela pose problème surtout si la part des *remises à titre de stock* est importante.

Seuls quelques champs de données doivent être remplis dans le SI ABV s'il s'agit d'une *remise à titre de stock* ; on peut donc présumer que d'autres prescriptions qui devraient être saisies comme *Annonces de traitement* sont aussi enregistrées dans le SI ABV comme *remises à titre de stock* faute de temps ou pour des raisons de compatibilité avec le logiciel du cabinet vétérinaire.